

Aux
Agents du personnel
De la ville de Vieux-Condé
Du CCAS de Vieux-Condé

Objet : Comité Social Territorial – point C.I.A.

Chers agents,

Un comité social territorial s'est tenu le lundi 13 novembre 2023 dont l'un des points à débattre concernait le C.I.A..

Pour rappel, cette prime facultative est intégrée au RIFSEEP et permet de reconnaître l'engagement professionnel et la manière de servir des agents. Elle est également conditionnée aux résultats de l'entretien professionnel annuel.

Les représentants syndicaux CGT avaient voté, pour sa mise en place en 2015, un montant fixe de 100 euros ou de 0 euros (selon critères).

D'ailleurs, ces mêmes représentants syndicaux avaient proposé de réévaluer le montant en cours de mandat mais cette proposition n'avait pas abouti.

Aussi, j'ai fait le choix de tripler l'enveloppe budgétaire allouée au C.I.A. dès 2024 passant de 10 000 euros à 30 000 euros. Un groupe de travail composé d'un représentant du personnel C.G.T., un représentant du personnel FAFPT et 6 agents toutes filières et catégories confondues, impulsé par la Direction des Ressources Humaines, avait travaillé sur ce sujet.

A l'issue de ce travail collaboratif, 2 propositions ont été soumises au Comité Social Territorial du 13 Novembre 2023 :

Proposition n°1:

Présentéisme (- 30 jours d'arrêt) *	0,00€		90,00€	
Investissement au travail	0,00€	25,00€	50,00€	
Respect des directives	0,00€	25,00€	50,00€	
TOTAL	190,00€			

Proposition n°2:

PONCTUALITE - ASSIDUITE - ABSENTEISME						
Ponctualité	0,00€	30,00€	60,00€			
Présentéisme (- 30 jours d'arrêt) *	0,00€		30,00€			
COMPETENCES PROFESSIONNELLES						
Implication	0,00€	15,00€	30,00€			
Disponibilité	0,00€	15,00€	30,00€			
Qualité de travail	0,00€	15,00€	30,00€			
COMPETENCES RELATIONNELLES						
Collègues / hiérarchie	0,00€	45,00€	90,00€			
TOTAL	270,00 €					

^{*} critère existant sur la formule 2015

A ma grande stupéfaction, je vous informe que l'intersyndicale, représentants du personnel, n'a pas trouvé d'accord et n'a pas pu prendre position quant à ces deux propositions.

Par conséquent, cette situation vous impacte directement puisqu'elle entraîne le maintien des critères et des montants d'attribution du CIA de 2015, soit 100 euros ou 0 euros. Les propositions de revalorisation n'ont pas été soutenues par vos représentants.

Soucieux de votre implication dans l'exercice de vos fonctions, il me semblait pourtant important de la valoriser.

Bien cordialement.

Votre Maire Président du CCAS David BUSTIN